

16/05/2014



**ÉDUCATION** - L'Eglise en Inde, fortement engagée dans le domaine éducatif, « a le devoir de mettre en place et de gérer des instituts d'enseignement non seulement dans les villes mais également dans les zones rurales afin de servir les pauvres et les marginalisés, notamment parce qu'aujourd'hui, en Inde, 65% de l'ensemble des chrétiens proviennent des zones rurales ». C'est ce qu'affirme à l'Agence Fides le Père Nithiya Sagayam, OFM Cap, Coordinateur de l'Association des Familles franciscaines d'Inde (AFFI) et Directeur du Centre franciscain de la paix Udhayam au Tamil Nadu.

Dans une note envoyée à Fides, le religieux indique : « Au cours de ces 20 dernières années, de nombreux instituts éducatifs chrétiens et des autres minorités se sont tenus loin des zones rurales et se sont multipliés dans les villes. Mais il existe également des centaines d'enfants pauvres et méritants dans différents villages où les écoles manquent, nombre desquels appartiennent aux minorités religieuses, linguistiques et ethniques ». Dans ce contexte, une récente décision de la Cour Suprême a placé les instituts d'enseignement des minorités en dehors de la sphère d'application du Décret sur le droit à l'instruction de 2009, qui réglemente l'instruction obligatoire dans le pays, réservant 25% des postes dans les écoles publiques à des élèves pauvres et provenant de milieux défavorisés. La Cour Suprême a confirmé l'article 30 de la Constitution indienne qui établit la liberté d'éducation. « Toutefois, le droit de créer et d'administrer des instituts d'enseignement ne peut être dissocié du droit des minorités à l'instruction. L'esprit de la Constitution indique qu'il faut prendre soin de toutes les minorités et garantir leur accès à l'instruction » explique le Père Sagayam.

« Nous, en tant que minorités chrétiennes – poursuit-il – nous avons un devoir éducatif non seulement envers les enfants des minorités chrétiennes mais également envers les autres strates les plus faibles. L'Évangile de Jésus Christ nous impose un engagement inéluctable en faveur des besoins des déshérités. Il n'est pas possible de ne penser qu'à des écoles chrétiennes de haut niveau, disposant d'infrastructures sophistiquées permettant d'accéder à des doctorats ou à des MBA. A côté de ces instituts, il faut reconsidérer notre option préférentielle pour les pauvres et les marginalisés ». C'est pourquoi le Père Sagayam invite à « renforcer les projets d'institutions éducatives au service des pauvres et des opprimés, surtout dans les zones rurales ».

Source: Agenzia Fides, 12/05/2014